

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2016

1. Vote du compte administratif 2015

1.1. Section de fonctionnement

- Total des dépenses de fonctionnement : **273 441,78 €**
- Total des recettes de l'exercice : **315 580,82 €**
- Excédents antérieurs reportés : **208 790,00 €**
- Part affectée à l'investissement, exercice 2015 : **35 180,00 €**
- Résultat excédentaire cumulé en fonctionnement : **215 749,04 €**

1.2. Section d'Investissement

- Recettes de l'exercice : **97 076,86 €**
- Excédents des exercices antérieurs : **7 245,80 €**
- Dépenses d'Investissement : **89 841,76 €**
- Résultat cumulé en Investissement : **14 480,90 €**

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion présenté par le trésorier présente des résultats identiques, soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 215 749,04 € et un résultat cumulé de la section d'investissement de 14 480,90€. Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité.

2. Budget Primitif 2016

2.1. Section de fonctionnement

- Total des dépenses de fonctionnement : **527 788 €**
 - *Dont virement en investissement : 128 095 €*
- Total des recettes de l'exercice : **312 039 €**
- Excédents antérieurs : **215 749 €**
- Total des recettes de fonctionnement : **527 788 €**

2.2. Section d'investissement

- Dépenses d'investissement : **299 562 €**
- Recettes d'investissement : **299 562 €**

2.3. Commentaires

Madame le Maire présente un diaporama faisant ressortir le montant de la baisse des dotations de l'Etat, avec, en parallèle, l'augmentation de la participation communale au

fonctionnement de la cantine et les dépenses exceptionnelles de l'exercice, soit un montant de 21 000 € qui grèvera le budget 2016.

Une augmentation de 1% des impôts locaux est proposée, pour une recette supplémentaire de 1 550 €.

Les dépenses de fonctionnement seront serrées en 2016, l'entretien des bâtiments et de la voirie sera limité, le poste fêtes et cérémonies légèrement diminué ainsi que les subventions au club de tennis et au comité des fêtes.

L'augmentation des impositions de 1% est acceptée à l'unanimité.

Après avoir exposé le détail des opérations d'équipement, adoptées par la commission des finances pour l'année 2016, Madame le Maire précise que les subventions demandées au Conseil Départemental, à l'Etat et au Conseil Régional n'ont pas été accordées à ce jour.

Les programmes prévus ne seront engagés qu'après accord de ces subventions. Un emprunt est inscrit pour compenser le montant de subventions non encore octroyées mais il ne sera réalisé que pour un montant de 40 000 €, soit la différence entre l'autofinancement et le montant des subventions accordées. Il est en effet interdit de faire mentionner sur le budget des subventions dont l'accord officiel n'est pas acquis.

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité.

3. Le secrétariat de mairie

Madame le Maire fait savoir que le temps d'emploi du secrétaire de mairie ne suffit pas pour assurer la gestion des tâches administratives.

Monsieur Cornet réalise 12 heures de travail hebdomadaire, ce qui est insuffisant pour une commune de l'importance de celle de Borest. Le temps d'emploi des secrétaires des communes de même importance varie entre 20 et 35 /heures par semaine.

Madame le Maire suggère d'utiliser les services du Centre de Gestion qui propose un agent pour des tâches ponctuelles, à raison de 20 à 22 € par heure. Afin de cadrer précisément les tâches de chacun, une fiche de poste de l'emploi de secrétaire de mairie sera rédigée et les tâches qui pourront être confiées à l'agent extérieur précisément définies.

Une première prestation de service extérieure pourra être réalisée pour une durée de 8 à 10 heures par mois. Madame Eeckhout recontactera les services du Centre de Gestion pour connaître les disponibilités actuelles des agents confirmés qui sont proposés.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les services du Centre de Gestion pour recruter un agent pour la réalisation de tâches ponctuelles sur une période de trois mois.

4. Amortissements

Le trésorier fait remarquer que des opérations d'investissement d'un montant de 12 000 € ont été réalisées sur les réseaux d'eau en 2009 sur la commune et ne font pas l'objet d'amortissement à ce jour. Il est décidé d'amortir la dépense sur une durée de 50 ans, soit un montant de 240 € par an.

5. Questions diverses

5.1. Employés municipaux

Jean-Claude Poitier, en arrêt de maladie depuis un an, doit bénéficier du paiement de ses congés payés. Le Conseil Municipal accepte le versement des 23 jours de congés payés correspondant. La somme lui sera versée sur son salaire du mois d'avril 2015.

5.2. Bail de la chasse

Madame le maire présente la demande de M. Morineaux qui souhaite bénéficier de la location de la chasse communale, actuellement accordée à Fabien Blondel. Monsieur Blondel sollicite la reconduction de son bail qui expire cette année. Le Conseil Municipal s'est prononcé pour la reconduction de ce bail.

5.3. Demande de création d'un commerce à Borest

M. et Mme Lacaze souhaitent acquérir une maison d'habitation rue aux Pierres, dans laquelle ils aménageraient un salon d'esthétique, hammam, sauna. Ils sollicitent dès à présent l'autorisation de créer ce commerce et de fermer le proche existant par une baie vitrée qui constituera la devanture de la vitrine du salon. Madame le Maire expose qu'elle leur a demandé de créer deux places de parking à l'intérieur de leur cour, de sorte à ne pas encombrer la voirie de la rue aux Pierres, déjà fort occupée par les cars scolaires et le stationnement des parents d'élèves.

Monsieur Fudali demande que 4 places soient prévues. Cela paraît impossible compte tenu de l'étroitesse de la cour. Un panneau indiquant un stationnement place de l'Eglise peut être envisagé.

Un courrier leur sera adressé leur rappelant les règles architecturales et demandant des précisions sur les conditions de création des places de parking.

La majorité des conseillers est favorable à l'aboutissement de ce projet considérant que cela donnera « de la vie » au village et procurera à la commune une recette au titre de la contribution des entreprises. Messieurs Fudali et Bacot ont voté contre l'installation de ce commerce.

5.4. Chambres d'hôtes

M. et Mme Ribes, nouveaux locataires du Moulin de Borest ont déposé une demande de création de chambres d'hôtes. Ils souhaitent avoir l'accord de la municipalité pour l'exercice de cette activité. A l'unanimité le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la création de cette activité, dès lors que le propriétaire a donné son accord.

5.5. Occupation de terrain

Madame le Maire fait part aux conseillers d'une demande récurrente de la famille Horne, anciens habitants du village, pour l'achat ou la location d'un espace boisé pour l'installation de deux caravanes. Après avoir débattu sur le sujet, compte tenu de la proximité du parcours de détente, la majorité des conseillers n'a pas jugé opportun de donner suite à cette demande.

5.6. Conseil d'école

Florence Thépaut a rendu compte du dernier conseil d'école. La directrice de l'école de Borest a remercié la municipalité pour la pose des stores et l'élagage du cerisier. Elle souhaiterait que l'achat de lits de repos soit réalisé pour la rentrée. Elle demande également la création d'une marelle sur le sol de la cour de l'école. La marelle sera créée prochainement et l'achat de lits programmé pour la rentrée scolaire.